



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

16/12/2019

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

2019-ARA-KKP-2346

1. Intitulé du projet

Création d'une usine de fabrication de pannes en acier et de production de panneaux sandwich en polyuréthane avec extérieur métallique

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

JORIS IDE AUVERGNE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RICOUX DANIEL - Directeur Général

RCS / SIRET

4 | 3 | 9 | 6 | 9 | 4 | 0 | 6 | 8 | 0 | 0 | 0 | 1 | 6

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1-a Installations classées	2660 - Autorisation 2663 - Enregistrement
39-b Travaux, constructions et opération d'aménagement	Construction d'un bâtiment de 19 250 m ² environ sur un terrain de 6 ha environ

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'une usine du groupe JORIS IDE sur la zone d'activité en cours d'aménagement au Sud-Est de la commune de Lempdes sur Allagnon. La zone d'activité a fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique (arrêté du 29 juillet 2013). La zone concernée était jusqu'à présent occupée par des activités agricoles. Aucune démolition n'est nécessaire dans le cadre du projet.

Le projet comporte :

- La construction d'un bâtiment de production de pannes acier et de bureaux - 2 tranches de construction sont prévues
- La construction d'une extension destinée à la production de panneaux polyuréthane avec extérieur métallique (tranche 3)
- la création de zones de circulation et stationnement sur la périphérie des bâtiments
- la création d'une zone de stockage extérieure des produits finis (environ 9000 m²)

4.2 Objectifs du projet

Le projet permettra au Groupe JORIS IDE de produire en France des produits destinés au marché Français et actuellement fabriqués en Belgique ou à Perpignan.

Il permettra d'augmenter la réactivité de production et de diminuer le transport depuis la Belgique vers les clients Français.

Ce projet a pour but de continuer le développement de JORIS IDE Auvergne. La surface actuelle de l'usine ne permet pas d'envisager d'autres productions. Le marché et la concurrence nous obligent, d'un point de vue logistique notamment, à produire sur un même site, la gamme de produits la plus large.

Plus spécifiquement, la phase 1 amènera une nouvelle activité de production de pannes et la phase 3 la production de panneaux polyuréthanes. La phase 2 concerne le déplacement et croissance de l'activité existante.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La construction de l'usine sera réalisée sur la zone d'activité mise à disposition (voies de circulation de la zone d'activité jusqu'à l'entrée du terrain, réseaux eaux potable, évacuation des eaux usées, évacuation des eaux pluviales, électricité).

Les travaux comporteront :

- des travaux de terrassement et génie civil pour l'ensemble de la plate-forme (création des voies de circulations, des zones de stockage extérieures, des bassins de rétention des eaux pluviales et des eaux incendie.
- la construction des bâtiments de production en 3 phases : la tranche 1 avec un bâtiment de 4 900 m² environ, la tranche 2 avec un bâtiment de production de 8300 m² environ et des bureaux pour une surface de 1100 m² environ, une tranche 3 avec un bâtiment de 5000 m² environ.

La durée de travaux pour le terrassement et l'aboutissement de la tranche 1 devrait être de l'ordre de 10 mois.

Il n'est pas prévu de réaliser d'apport ou d'évacuation de matériaux. Les matériaux seront gérés en déblais/remblais sur le site.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'activité prévue sur le site est la suivante :

Les bâtiments des tranches 1 et 2 comporteront des activités de travail mécanique de métaux (profilage, découpe, pliage, laminage à froid) pour la production de pannes métalliques (acier)

Le bâtiment de la tranche 3 accueillera une activité de production de mousse de polyuréthane entre 2 peaux métalliques.

Cette activité nécessite le stockage et l'utilisation de produits chimiques :

- 45 m³ soit 32 tonnes de Cyclopentane Isopentane 85/15 (non classé au titre de la rubrique 4331) - cuve enterrée double enveloppe en fosse
- 25 m³ soit 16 tonnes de n-Pentane Cyclopentane 93/7 (non classé au titre de la rubrique 4511) - cuve enterrée double enveloppe en fosse
- 5 m³ de gaz inflammables liquéfiés : non classé au titre de la rubrique 4718 - cuve aérienne

Il est prévu un stockage de 10 000 m³ de polymère (mousse de polyuréthane dans le produit fini). Ce stockage sera réalisé sur une plate-forme extérieure.

L'amplitude de travail sera de 5h à 21h. (1 Poste de nuit pour 3 personnes)

Voir détail du projet dans l'addendum

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Voir Addendum

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Construction de bâtiments - Surface de Plancher	19 250 m ² environ
Superficie totale du terrain aménager par JORISIDE	9,7 ha environ
Fabrication de polymère - Capacité de production journalière	60 tonnes/jour
Stockage de polymère - Volume de stockage	15 000 m ³

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Zone logistique Sud Auvergne
RN 102
Lempdes sur Allagnon (43)

Coordonnées géographiques¹

Long. 03 ° 29 ' 39 " 54 Lat. 45 ° 37 ' 03 " 34

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF les plus proches situées à environ : 1,4 km à l'Ouest : 830009023 - Gorges de l'Allagnon (ZNIEFF de type I) 1,4 km à l'Ouest : 830020589 - Pays Coupes (ZNIEFF de type II) 2,2 km à l'Ouest : 830007460 - Coteaux de Limagne occidentale Source : Portail des données communales DREAL Auvergne Rhône Alpes
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Portail des données communales DREAL Auvergne Rhône Alpes
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Portail des données communales DREAL Auvergne Rhône Alpes
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Portail des données communales DREAL Auvergne Rhône Alpes
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : http://www.hauteloire.fr/Plan-de-Prevention-du-Bruit-dans-l.html
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Portail des données communales DREAL Auvergne Rhône Alpes
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone RAMSAR sur la commune Source : http://www.zoneshumides-rhonealpes.fr/ Toutefois la zone est recensée comme potentiellement humide sur le site http://geowww.agrocampus-ouest.fr (probabilité assez forte à très forte)

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du risque Inondation de l'Allagnon approuvé le 12/04/2011 Source : géorisques.gouv.fr
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : géorisques.gouv.fr
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : http://carmen.developpement-durable.gouv.fr
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : https://ades.eaufrance.fr
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Portail des données communales DREAL Auvergne Rhône Alpes
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones NATURA 2000 les plus proches sont situées à plus de 2 km à l'Ouest - FR8301067 - Vallée et Gîtes de la Sianne et du bas Allagnon environ 5 km à l'Est - FR8301072 - Val d'Allier Limagne Brivadoise Source : Portail des données communales DREAL Auvergne Rhône Alpes
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Portail des données communales DREAL Auvergne Rhône Alpes

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Réseau d'adduction en eau potable Consommation limitée aux usages sanitaires et nettoyage. Le process n'est pas à l'origine de consommation d'eau
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit un équilibre déblais/remblais
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit un équilibre déblais/remblais
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'étude d'impact réalisée en 2012 dans le cadre de la déclaration d'utilité publique de la ZAC avait conclu à l'absence de milieux naturels remarquables, d'espèces protégées ou de zones importantes pour la continuité écologique. Le terrain est resté exploité pour l'activité agricole depuis.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné - Zone NATURA 2000 la plus proche située à 2 km à l'Ouest du projet. Aucun impact attendu sur cette zone.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'activité en cours d'aménagement est réalisée sur une zone agricole. Le projet de ZAC a fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique (arrêté du 29 juillet 2013). Le projet intégrait la recherche de terres de substitution pour les exploitants agricoles concernés. Le projet JORISIDE sera implanté sur cette zone d'activité.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet implique la présence de produits chimiques et la fabrication de polyuréthane. Les produits qui seront stockés ou mis en oeuvre sont susceptibles d'être à l'origine d'incendie avec émissions de fumées toxiques. Ces éléments seront développés dans l'étude de dangers.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Lempdes sur Allagnon est située en zone de sismicité 3 modérée. la commune n'est pas soumise à un plan de prévention séisme Le projet n'est pas concerné par le risque inondation, La commune n'est pas concernée par un PPRN mouvement de terrain, cavités souterraines le projet est situé en zone d'aléa moyen retrait gonflement des sols argileux. la commune n'est pas concernée par un PPRN sur ce sujet
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La production de mousse de polyuréthane génèrera de faibles émissions à l'atmosphère qui feront l'objet d'une évaluation dans le cadre du dossier de demande d'autorisation environnementale
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trafic associé au déplacement des salariés et visiteurs : environ 120 véhicules/jours à la livraison des matières premières : environ 30 camions/jours à l'expédition des produits finis : environ 50 camions/jours
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Cf Addendum

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les émissions à l'atmosphère ne seront pas à l'origine de nuisances olfactives</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les équipements utilisés ne seront pas l'origine de vibration</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les seules émissions lumineuses notables seront liées à l'éclairage des voies de circulation et des zones de stockage extérieures. L'impact de ces émissions sera limité.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Emissions atmosphériques associées à la production de mousse de polyuréthane</p> <p>Emissions diffuses des engins de manutention et véhicules circulant sur le site.</p> <p>Cf Addendum</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Rejets d'eaux pluviales : ruissellement sur les surfaces imperméabilisées du site. Le règlement de la zone d'activité impose un aménagement sur le terrain de l'exploitant permettant de maintenir un débit de fuite maximal de 3l/s/ha. Cet aménagement sera mis en place afin de respecter ce débit de fuite.</p> <p>Le site sera par ailleurs muni de séparateurs d'hydrocarbures</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Effluents de type sanitaire et eaux de lavage des sols. Le process ne génère pas de rejets d'eau usées.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Cf addendum</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'activité en cours d'aménagement est réalisée sur une zone agricole. Le projet de ZAC a fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique (arrêté du 29 juillet 2013). Le projet intégrait la recherche de terres de substitution pour les exploitants agricoles concernés. Le projet JORIS IDE sera implanté sur cette zone d'activité.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Projet d'unité de fabrication de granulés de bois - Dossier n°2019-ARA-AP-00853 (absence d'avis du 24/08/2019) :
Aucun document public n'a pu être consulté concernant ce projet, toutefois, d'après le type d'activité envisagée, les effets cumulés possibles semblent principalement liés au trafic de véhicules, au ruissellement des eaux pluviales sur les zones imperméabilisées, aux émissions sonores.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Cf addendum

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Cf Addendum

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Addendum au formulaire Annexe 7 - Plan de masse centré sur les bâtiments à l'échelle 1/1000ème

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

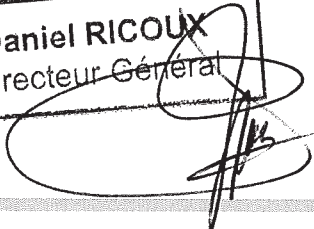
Lempdes sur Alagnon

le,

10/12/2019

Signature

Daniel RICOUX
Directeur Général



JORIS IDE
LEMPDES SUR ALLAGNON (43)

ADDENDUM AU FORMULAIRE
CERFA 14734*03

V1-Décembre 2019

SOMMAIRE GENERAL

CHAPITRE 1 : CONTEXTE ET OBJET	3
CHAPITRE 2 : COMPLEMENT AU CERFA	4
CHAPITRE 3 : ANNEXES AU CERFA	18

CHAPITRE 1 : CONTEXTE ET OBJET

Le groupe Joris Ide est un groupe international, et l'un des fabricants leaders européens pour les produits d'enveloppe du bâtiment.

Le groupe est implanté sur 15 pays, il compte 19 sites de production en France et emploie plus de 1000 collaborateurs.

Les marchés sur lesquels le Groupe est principalement présent sont : Belgique, France, Pays-Bas, Hongrie, Roumanie mais également en Russie et en Croatie.

La société Joris Ide a été fondée en 1985 par Monsieur Joris Ide. L'activité a débuté par la production et la vente de feuilles de métal préfabriquées à partir de bobines d'acier galvanisé ou galvanisé prélaqué.

Elle s'est ensuite diversifiée et déployée pour devenir l'un des principaux fabricants de produits d'enveloppe en acier : panneaux sandwichs isolants de couverture et de bardage, bacs profilés métalliques pour couvertures et bardages, tuiles métalliques, planchers, éléments de structures pannes et lisses, tôles planes, accessoires et fixations...

Le déploiement s'est fortement accéléré depuis 2000 faisant du groupe Joris Ide l'un des premiers acteurs mondiaux dans son domaine d'activité.

Le site actuel de production de Lempdes sur Allagnon a été créé en 2002 sous le nom de TOP AUVERGNE. Il a été intégré au groupe JORIS IDE en 2004 et il est devenu JORIS IDE AUVERGNE.

Depuis cette intégration au groupe le site a fait l'objet d'évolutions et d'investissements réguliers sur l'outil de production:

- ✚ 2007 : Investissement d'un 2eme hall de production et création d'une zone de stockage
- ✚ 2008 : Agrandissement du 1er hall.
- ✚ 2010 : ouverture du site de Sorgues, JORISIDE Auvergne devient alors JORISIDE Auvergne Sud-Est.
- ✚ 2011 : Aménagement d'un atelier de pliage dans le hall 2.
- ✚ 2015 : Location du bâtiment voisin (ATCMPI). Atelier dédié pour la production des panneaux éclairant double peaux et coupe des panneaux sandwich de stock. Création d'une plate-forme de stock entre les bâtiments. 2016 : Mise en place de la nouvelle configuration des lignes de profilage
- ✚ 2017 : Extension des bureaux, réfectoire et vestiaires. 2 nouvelles lignes, lame et joint debout. Installation cintreuse.
- ✚ 2018 : Installation d'une nouvelle cisaille
- ✚ 2019 : Installation d'une nouvelle poinçonneuse

Le présent projet, relatif la création d'une seconde usine sur la commune de Lempdes sur Allagnon a pour but de continuer le développement de JORIS IDE Auvergne. La surface actuelle de l'usine ne permet pas d'envisager d'autres productions. Or, le marché et la concurrence nous obligent, d'un point de vue logistique notamment, à produire sur un même site, la gamme de produits la plus large.

Aujourd'hui, le groupe Joris Ide transporte de nombreux produits de la Belgique vers la France. Les camions ne sont généralement chargés que de 10 tonnes et il est difficile d'organiser un retour.

Un site de production situé dans le centre de la France réduit considérablement la logistique et augmente la réactivité sur le marché. Clermont-Ferrand ou Nantes sont deux pôles bien positionnés pour le développement industriel en France.

Bien que ce site soit un peu trop au sud pour avoir une bonne connexion est-ouest, nous le préférons parce que nous pouvons nous appuyer sur l'activité et l'équipe des employés de notre site existant à Lempdes sur Allagnon.

Plus spécifiquement, la phase 1 amènera une nouvelle activité de production de pannes et la phase 3 la production de panneaux polyuréthanes. La phase 2 concerne le déplacement et la croissance de l'activité existante.

Le présent document est un addendum au formulaire CERFA 14734*03 apportant des précisions à certaines rubriques et contenant les diverses annexes demandées.

Ce document est à lire en parallèle du document CERFA 14734*03. Il n'est pas autoportant.

CHAPITRE 2 : COMPLEMENT AU CERFA

Nota : Pour plus de clarté, les têtes de chapitre, *en caractère bleu italique*, sont celles du CERFA.

4) Caractéristiques générales du projet

4.3. Décrivez sommairement le projet

4.3.1. Dans sa phase exploitation

Le projet soumis à examen au cas par cas consiste en la construction d'une nouvelle usine pour JORIS IDE AUVERGNE sur la commune de Lempdes sur Allagnon.

Ce projet sera réalisé en 3 phases (voir plan du projet en annexe) :

Phase 1 :

Descriptif général de l'activité : production de pannes

Le processus commence par le déroulement de larges bobines d'acier galvanisé de 1000-1700mm qui sont fendues en 3 à 7 bandes selon les besoins. L'épaisseur de l'acier varie de 1mm à 5mm.

Cette bande fendue est introduite dans une ligne de pannes, déroulée, perforée et laminée à froid en forme C, Z ou Sigma. Les pannes sont coupées à longueur, empilées et emballées. Les produits finis sont stockés à l'intérieur pour éviter la rouille blanche.

La capacité de l'installation totale peut atteindre 400 kW pour la ligne de laminage et 150 kW pour la ligne de refandage.

En outre, il y a également des machines plus petites pour la fabrication d'accessoires, comme les presses plieuses, les postes de soudage et les presses jusqu'à 20 tonnes. Ensemble, ils exigent 50KW.

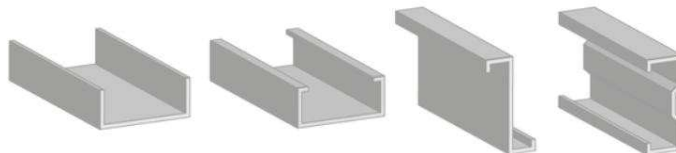
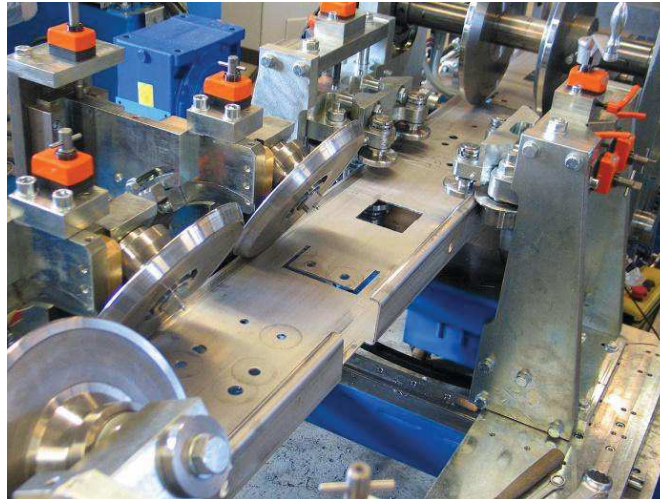
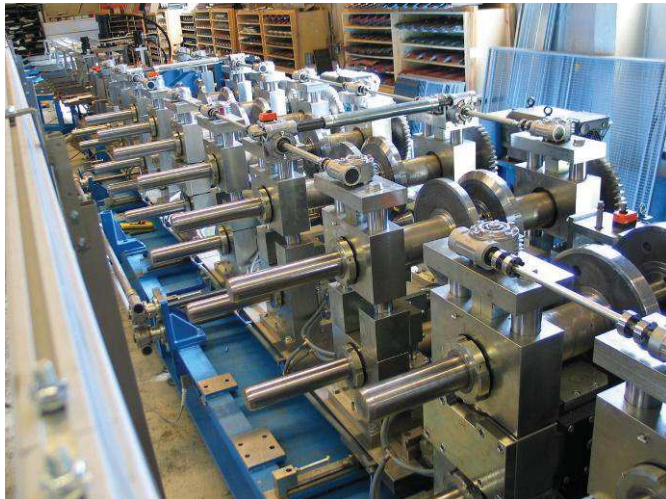
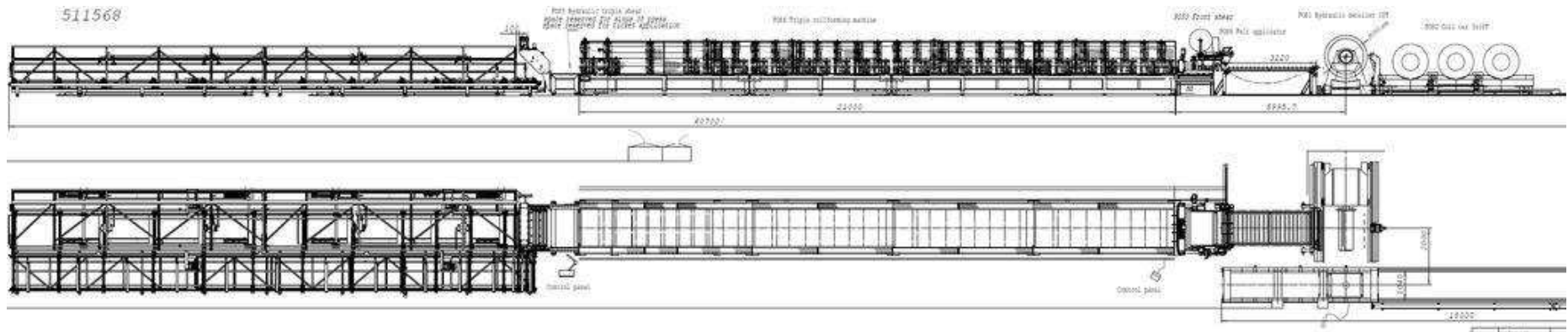


Figure 1 : Exemple de produits finis

Cheminement depuis les matières premières jusqu'à l'obtention des produits finis

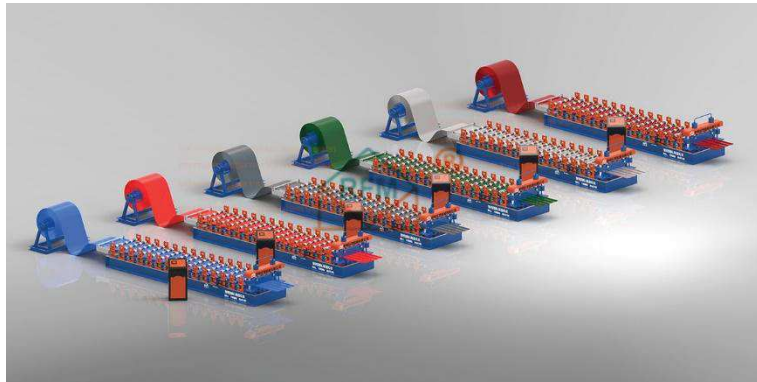


PHASE 2 :**Descriptif général des activités : production des bacs aciers et pièces de pliage**

Déroulement de l'acier prélaqué dans une machine à profiler. Si nécessaire, un film de protection, un tissu de condensation ou des ouvertures d'aération peuvent être appliqués en même temps. Les feuilles sont coupées à longueur, emballées et stockées dans le parc.

Le pliage commence à partir de tôles planes qui sont coupées en largeur et pliées sur un banc de pliage. Le pliage est principalement réalisé sur mesure sur plan du client.

La phase 2 comprend 6 lignes et 4 cintreuses. La puissance installée est de 120KW.

Cheminement depuis les matières premières jusqu'à l'obtention des produits finis

PHASE 3 :**Descriptif général des activités : production panneaux polyuréthanes avec extérieurs métalliques.**

Des bobines en acier prélaqué sont déroulées et laminées à froid. Il y a une alimentation en acier en haut et en bas, entre lesquelles on applique du polyuréthane sous forme liquide.

La forme liquide est un mélange de différents composants sous haute pression qui sont fournis instantanément. La quantité dépend de l'épaisseur du panneau et de la vitesse de la ligne (entre 5-15 mtr/min). Un conformateur maintient la température et la forme du panneau jusqu'à ce que l'expansion chimique du polyuréthane soit terminée. Le produit est ensuite scié, empilé et emballé avant d'être entreposé sur parc pour expédition.

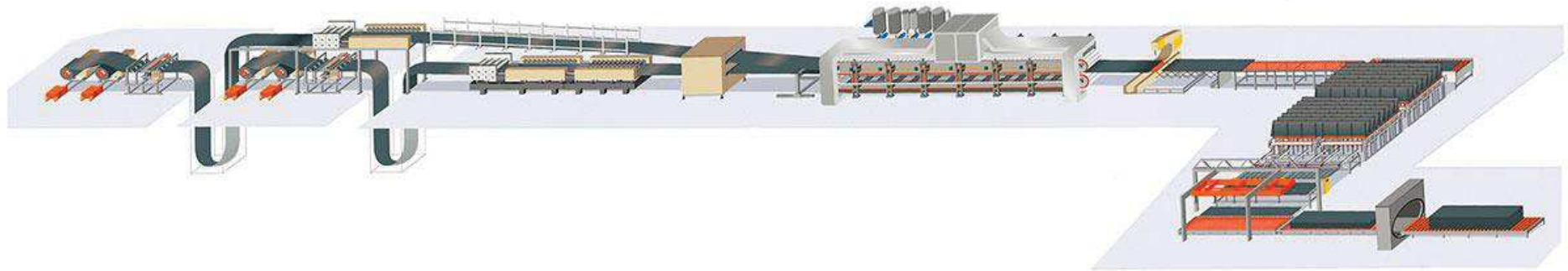
Le principal consommateur d'énergie est le conformateur, qui est maintenu à une température constante de plus de 65°C sur une longueur de 40 mètres. La puissance pour ce chauffage est de 400kW.

De plus, les pompes mélangeuses nécessitent une puissance d'environ 50 kW. Les bobines d'acier et les tôles profilées nécessitent 80 kW. Le sciage et l'emballage sont des mouvements de transport simples qui, ensemble, nécessitent 30KW.

Il y a 2 extracteurs. 1 pour le gaz pentane (15KW) et 1 pour la poussière de polyuréthane (30KW).

La puissance totale installée est de 750KW.

Cheminement depuis les matières premières jusqu'à l'obtention des produits finis



Stockages de produits finis :

Pour la phase 1 : Aucun stockage à l'extérieur n'est prévu.

Pour la phase 2 : Stockage de produits finis à l'extérieur (bac aciers). La zone de stockage aura une capacité de 8000 m³

Pour la phase 3 : Stockage de produits finis à l'extérieur (panneaux). La zone de stockage aura une capacité de 10.000 m³.

Stockage de produits chimique :

L'exploitation du site nécessitera la présence des produits suivants concernés par un potentiel classement au titre des installations classées :

Désignation	Utilisation	Consommation annuelle	Conditionnement (confinement)	Stock maxi
<i>Pentane 85/15</i>	Gaz process d'expansion	400 m ³	1 cuve enterrée double enveloppe en fosse de 50 m ³	45 m ³
<i>Pentane 93/7</i>	Gaz process d'expansion	100m ³	1 cuve enterrée double enveloppe en fosse de 30 m ³	25m ³
GNL	Combustible pour chariots élévateurs	100m ³	1 cuve aérienne double enveloppe.	5m ³
PU cleaner Acmos	Nettoyant Phase 3	Non définie	Fut de 30ltr	2 T

D'autres produits non classables au titre des ICPE seront présents pour les besoins de l'exploitation :

Désignation	Utilisation	Conditionnement (confinement)	Stock maxi
PU cleaner EN705	Nettoyant Phase 3	Bidon de 3 litres	2 T
Huile évanescence	Huile pour profilage Phase 1	Fut de 200 litres	1,6 T
Kzero.Catalyst	Catalyseur polymerisation Phase 3	Unicube 1000 litres	10T
huile hydraulique	Huile machines Phase 1	Fut de 200 litres	1,6T
polyol prépolimerisé. PE3015	Matière première process Phase 3	Unicube 1000 litres	20T
Kingspan polyol blend	Matière première process Phase 3	3x cuves de 50T dans le bâtiment phase 3 local dédié	150 T
HF-MDI ou isocyanate	Matière première process Phase 3	5x cuves de 50T dans le bâtiment phase 3 local dédié	250 T


4.4. A quelles procédures administratives d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis?

Le tableau ci-après présente le classement du site au regard des rubriques de la nomenclature des ICPE :

Rubrique	Intitulé de la rubrique	Description de l'installation	Capacité	Régime (1)
1185	<p>Gaz à effet de serre fluorés visés à l'annexe I du règlement (UE) n°517/2014 relatif aux gaz à effet de serre fluorés et abrogeant le règlement (CE) n° 842/2006 ou substances qui appauvrissent la couche d'ozone visées par le règlement (CE) n° 1005/2009 (fabrication, emploi, stockage).</p> <p>2. Emploi dans des équipements clos en exploitation.</p> <p>a) Équipements frigorifiques ou climatiques (y compris pompe à chaleur) de capacité unitaire supérieure à 2 kg, la quantité cumulée de fluide susceptible d'être présente dans l'installation étant inférieure à 300 kg</p>	<p>En phase 3</p> <p>R410 A : 3.3 kg pour le refroidissement des produits dans le process de moussage</p>	3,3 kg	NC
2560	<p>Travail mécanique des métaux et alliages, à l'exclusion des activités classées au titre des rubriques 3230-a ou 3230-b.</p> <p>La puissance maximum de l'ensemble des machines fixes pouvant concourir simultanément au fonctionnement de l'installation étant :</p> <ol style="list-style-type: none"> Supérieure à 1 000 kW (E) Supérieure à 150 kW, mais inférieure ou égale à 1 000 kW (DC) 	<p>En phase 1 : production de pannes</p> <p>Ligne laminage : 400 kW Ligne refendage : 150 kW Autres accessoires : 50 kW</p> <p>En phase 2 : production de bacs aciers et pièces de pliage</p> <p>6 lignes de profilage et 4 cintreuses : 120 kW</p>	Puissance totale : 720 kW	DC
2660	<p>Polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (fabrication ou régénération), à l'exclusion des activités classées au titre de la rubrique 3410.</p> <p>La capacité de production étant :</p> <p>a) Supérieure à 10 t/j</p>	<p>En phase 3 : Production de mousse de polyuréthane</p> <p>Capacité de production de 60 tonnes par jour</p>	60 T/j	A
2663	<p>Pneumatiques et produits dont 50% au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (stockage de)</p> <ol style="list-style-type: none"> À l'état alvéolaire ou expansé tels que mousse de latex, de polyuréthane, de polystyrène, etc., le volume susceptible d'être stocké étant : supérieur ou égal à 2 000 m³, mais inférieur à 45 000 m³ 	<p>En phase 3 :</p> <p>Stockage de produits finis (panneaux de mousse de polyuréthane)</p>	15 000 m ³	E

Rubrique	Intitulé de la rubrique	Description de l'installation	Capacité	Régime (1)
2910	Combustion à l'exclusion des activités visées par les rubriques [...] A. Lorsque sont consommés exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, [...] Si la puissance thermique nominale est : 2. Supérieure ou égale à 1 MW, mais inférieure à 20 MW	En phase 1 : Aérothermes : environ 500 kW En phase 2 et 3 : Aérothermes et une chaudière : environ 500 kW	1 MW	DC
4331	Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330. La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant : Inférieure à 50 Tonnes Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 5 000 t Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 50 000 t	En phase 3 : Cyclopentane Isopentane 85/15 dans une cuve enterrée : 45 m ³	32,4 T	NC
4511	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : Inférieure à 100 t Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 200 t Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 500 t	En phase 3 : n-Pentane Cyclopentane 93/7 dans une cuve enterrée : 25 m ³	16 T	NC
4718	Gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 et 2 (y compris GPL) et gaz naturel (y compris biogaz affiné, lorsqu'il a été traité conformément aux normes applicables en matière de biogaz purifié et affiné, en assurant une qualité équivalente à celle du gaz naturel, y compris pour ce qui est de la teneur en méthane, et qu'il a une teneur maximale de 1 % en oxygène). La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations(*) y compris dans les cavités souterraines (strates naturelles, aquifères, cavités salines et mines désaffectées, hors gaz naturellement présent avant exploitation de l'installation) étant : 2. Pour les autres installations b. Supérieure ou égale à 6 t mais inférieure à 50 t Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 (à l'exclusion des stations de compression connexes aux canalisations de transport) : 50 t Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 (à l'exclusion des stations de compression connexes aux canalisations de transport) : 200 t	En phase 1 1 réservoir de 5 m ³ de GNL	2,23 T	NC

(1) A : Autorisation, E : Enregistrement, NC : Non Classé ; D : Déclaration ; DC : soumis au contrôle périodique prévu par l'article L.515-11 du Code de l'Environnement

	ADDENDUM AU FORMULAIRE CERFA 14734*03	JORIS IDE – Lempdes sur Allagnon (43) V1 – 12/2019
---	--	---

✚ Le tableau ci-après présente le classement du site au regard des critères repris à l'annexe de l'article R122-2 du Code de l'environnement :

Catégorie de projet	Projets soumis à évaluation environnementale	Projets soumis à examen au cas par cas
1. Installations classées pour la protection de l'environnement	/	Rubrique 2660 : A Rubrique 2663 : E
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement	/	Construction de 18826 m ² de bâtiment : a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R.111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R.*420-1 du code de l'urbanisme comprise entre 10 000 et 40 000 m ² .

6) Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Nuisances :

Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?

Les principales sources de bruit seront :

- ✚ Les équipements de travail mécanique des métaux pour la production de pannes : unité de poinçonnage
- ✚ Les équipements de production de panneaux polyuréthanes : unité de sciage
- ✚ Le mouvement de chariots et camions sur les zones extérieures (ceci peut générer une nuisance notamment la nuit)

Les équipements de production seront situés à l'intérieur du bâtiment de production, à plus de 70 mètres des limites de site et 100 mètres de l'habitation occupée par le gardien de la station service voisine.

Un merlon antibruit végétalisé sera installé sur le pourtour de la limite avec la station.

- *Emissions :*

Engendre-t-il des rejets dans l'air

Les émissions dans l'air seront dues :

- ✚ A la circulation des véhicules (environ 70 camions et 120 véhicules légers par jour) : Emissions d'oxydes d'azote, monoxyde et dioxyde de carbone, particules fines, COV. HAP
- ✚ Au fonctionnement des installations de combustion (2 chaudières gaz de 500 kW chacune) : Emissions d'oxydes d'azote, monoxyde et dioxyde de carbone, COV, HAP
- ✚ Au process de production de la mousse de polyuréthane

Les émissions à l'atmosphère sont principalement des émissions de l'agent gonflant (Pentane).

Seule, une faible partie du pentane échappe à la structure alvéolaire car la rigidité des alvéoles intervient très rapidement ; En fait, l'essentiel du pentane reste emprisonné dans ces alvéoles.

Le retour d'expérience sur les usines du groupe montre une perte de 2% environ du pentane utilisé.

Pour le site de projet, considérant un prévisionnel d'utilisation de 352 tonnes de pentane annuel, le rejet à l'atmosphère serait donc de 28 kg par jour (pour une production sur 252 jours), soit une émission de 1,75 kg/heure (pour une production sur 16 heures). Les émissions seront captées au dessus des installations, avec un débit d'extraction de 10 000 m³/h. La concentration attendue au point de rejet est de l'ordre de 175 mg/m³.

- ✚ Au sciage des panneaux de polyuréthane

Le sciage des panneaux pourra générer des émissions des poussières. (Poussières métalliques et poussières de mousse de polyuréthane). Un système de captation et filtration sera installé sur la ligne de sciage Les émissions de poussières seront ainsi limitées ;

Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?

Les déchets générés par la mise en œuvre du projet sont donnés dans le tableau ci-dessous :

Déchet	Papier et carton	Déchets résiduels	Déchets de bois
Aspect	Solide	Solide	Solide
Origine	Emballage	déchets municipaux en mélange	emballage en bois / palettes
Nomenclature	15 01 01	20 03 01	15 01 03
Conditions de stockage	Benne compactrice de 20 m ³	Benne de 20 m ³	Benne de 20 m ³
Quantité annuelle estimée	48 T	117 T	15 T

Déchet	Panneaux sandwich	Déchets d'emballage pour substances dangereuses	Déchets d'équipements électriques et électroniques
Aspect	Solide	Solide	Solide
Origine	Panneaux sandwich complets, mousse PU avec plaque de métal	Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par ceux-ci	Déchets d'équipements électriques et électroniques (par exemple, câbles électriques)
Nomenclature	17 04 05	15 01 10	20 01 36
Conditions de stockage	Benne de 20 m ³	Benne de 20 m ³	Benne de 1 m ³
Quantité annuelle estimée	300 T	10 T	0,5 T

Déchet	Métaux ferreux	Métaux non ferreux	Déchets de polyol
Aspect	Solide	Solide	Liquide
Origine	Métaux ferreux	métaux non ferreux	Déchets de polyol liquides provenant des réservoirs de rinçage, etc.
Nomenclature	16 01 17	16 01 18	08 01 11
Conditions de stockage	Benne de 20 m ³	Benne de 20 m ³	IBC : 1 m ³
Quantité annuelle estimée	500 T	4 T	15 T

Déchet	Déchets de MDI	Déchets pétroliers	Huile usée
Aspect	Liquide	Solide	Liquide
Origine	Déchets de MDI liquides provenant des réservoirs de rinçage, etc.	Chiffons, filtres à huile, etc. (collecte séparée en raison du risque de combustion spontanée)	Provient du moteur et de l'huile de lubrification
Nomenclature	08 01 11	15 02 02	13 02 05
Conditions de stockage	IBC : 1 m ³	Benne de 1 m ³	IBC : 1 m ³
Quantité annuelle estimée	15 T	0.5 T	0,6 T

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine

Le groupe JORIS IDE mettra en œuvre les moyens nécessaires afin de respecter les dispositions réglementaires applicables au projet.

En outre, une attention particulière sera accordée à la végétalisation du site afin de faciliter son intégration dans l'environnement. (Plantation d'arbres et haies, écrans végétalisés).

Il est prévu de mettre en œuvre un bassin destiné à la rétention des eaux pluviales afin de limiter l'impact sur le réseau d'eau pluviale de la ZAC pendant les périodes de forte pluie (respect du débit de fuite de 3l/s/ha).

Un bassin de rétention des eaux d'extinction en cas d'incendie sera également créé sur le site.

Afin de limiter les nuisances sonores au niveau de la maison du gardien de la station service, il est prévu de mettre en place un dispositif de réduction de l'impact sonore (ce dispositif en cours d'étude pourra être un merlon végétalisé ou un écran de réduction (voir document en annexe)). Celui-ci réduira l'impact sonore et contribuera à une meilleure intégration paysagère.

Les déchets seront traités dans le respect de la réglementation en vigueur et l'exploitation sera réalisée dans un souci permanent de réduction de ces déchets. En effet, au-delà de l'aspect environnemental, la réduction de cette part de déchets contribue à l'amélioration de la rentabilité de l'installation. (La part la plus importante de déchets est constituée des déchets de métaux et de panneaux de polyuréthane)

Des zones de circulation et des zones de stationnement seront aménagées et dimensionnées afin de limiter la présence des poids lourds sur la voie publique. Il est prévu la création d'un parking poids lourds de 16 places.

7) Auto-évaluation

L'usine sera construite sur la zone d'activité au Sud-Est de la commune de Lempdes sur Allagnon. Cette zone d'activité a fait l'objet d'une procédure de déclaration d'utilité publique (arrêté du 29 juillet 2013) et elle est en cours d'aménagement.

Par ailleurs, compte-tenu que :

- ✚ Le secteur d'implantation est relativement éloigné des secteurs résidentiels (voir plan de situation au 1/25000 en annexe 2, que l'habitation la plus proche est celle du gardien de la station service au nord-ouest du projet et qu'un dispositif est prévu afin de réduire l'impact sonore de l'activité sur cette partie du site (merlon végétalisé ou écran anti-bruit).
- ✚ La construction de l'usine ne génèrera ni apport, ni évacuation de matériaux.
- ✚ Le process ne sera pas à l'origine de consommation ni de rejets d'eaux usées en dehors des eaux sanitaires ou de nettoyage.
- ✚ Un bassin de rétention des eaux pluviales sera mis en place sur le site afin de respecter le débit de fuite de 3l/s/ha imposé au niveau du rejet dans le réseau d'évacuation des eaux pluviales de la zone d'activité.
- ✚ Un bassin de rétention des eaux d'extinction en cas d'incendie sera également mis en place. Son dimensionnement fera l'objet d'une validation par les pompiers.
- ✚ Des séparateurs d'hydrocarbures seront installés afin de limiter les rejets d'hydrocarbures liés à la circulation des véhicules légers et poids lourds.
- ✚ Il n'existe pas de zone NATURA 2000 à moins de 2 km du projet.
- ✚ L'étude d'impact réalisée en 2012 dans le cadre de la déclaration d'utilité publique de la ZAC avait conclu à l'absence de milieux naturels remarquables, d'espèces protégées ou de zones importantes pour la continuité écologique. Le terrain est resté exploité pour l'activité agricole depuis.
- ✚ Le trafic supplémentaire induit au niveau de la zone d'activité sera compensé par une réduction du trafic au niveau de l'usine existante plus proche du centre de Lempdes sur Allagnon et secteurs résidentiels pour ce qui concerne les phases 1 et 2. Pour la phase 3, le projet conduit à réduire le transport de marchandises depuis la Belgique vers la France pour une production plus proche vers le marché. Le kilométrage parcourus à production équivalente sera de l'ordre du tiers du kilométrage actuel.

L'entreprise Joris Ide propose la production d'une demande d'autorisation environnementale avec étude d'incidence. Le contenu de cette étude d'incidence paraît proportionné aux enjeux et impacts du projet.

CHAPITRE 3 : ANNEXES AU CERFA

Les annexes au document CERFA n°14734*03 sont les suivantes :

ANNEXE 1 : Informations nominatives relatives au maître d’ouvrage ou pétitionnaire

ANNEXE 2 : Plan de situation au 1/25 000

ANNEXE 3 : Photographie des projets dans l’environnement proche et lointain

ANNEXE 4 : Plan du projet

ANNEXE 5 : Plan des abords du projet (100 m) à l’échelle 1/2 000

ANNEXE 6 : Localisation des sites Natura 2000 à proximité des projets Porteur du projet

ANNEXE 7 : Plan de masse centré sur la partie bâtie à l’échelle 1/1 000

ANNEXE 8 : Document technique écran anti-bruit

Annexe n° 1

CERFA n° 14734 « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Annexe n° 2

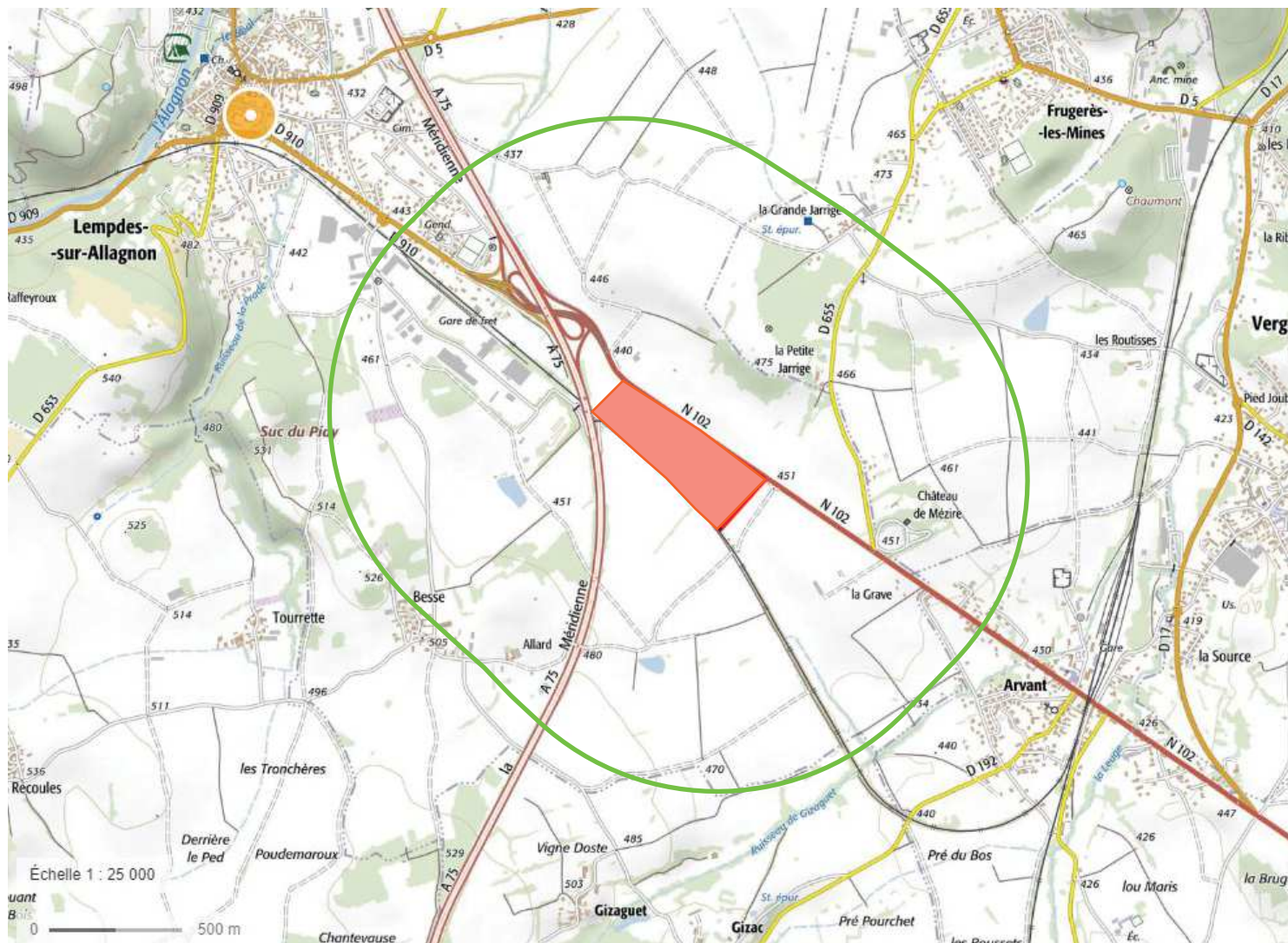
Plan de situation au 1/25 000

ANNEXE N° 2

Extrait de carte IGN - Echelle 1/25000

— Emprise du projet

— Rayon d'1 km autour du projet



Annexe n° 3

Photographie des projets dans l'environnement proche et lointain – édition A3



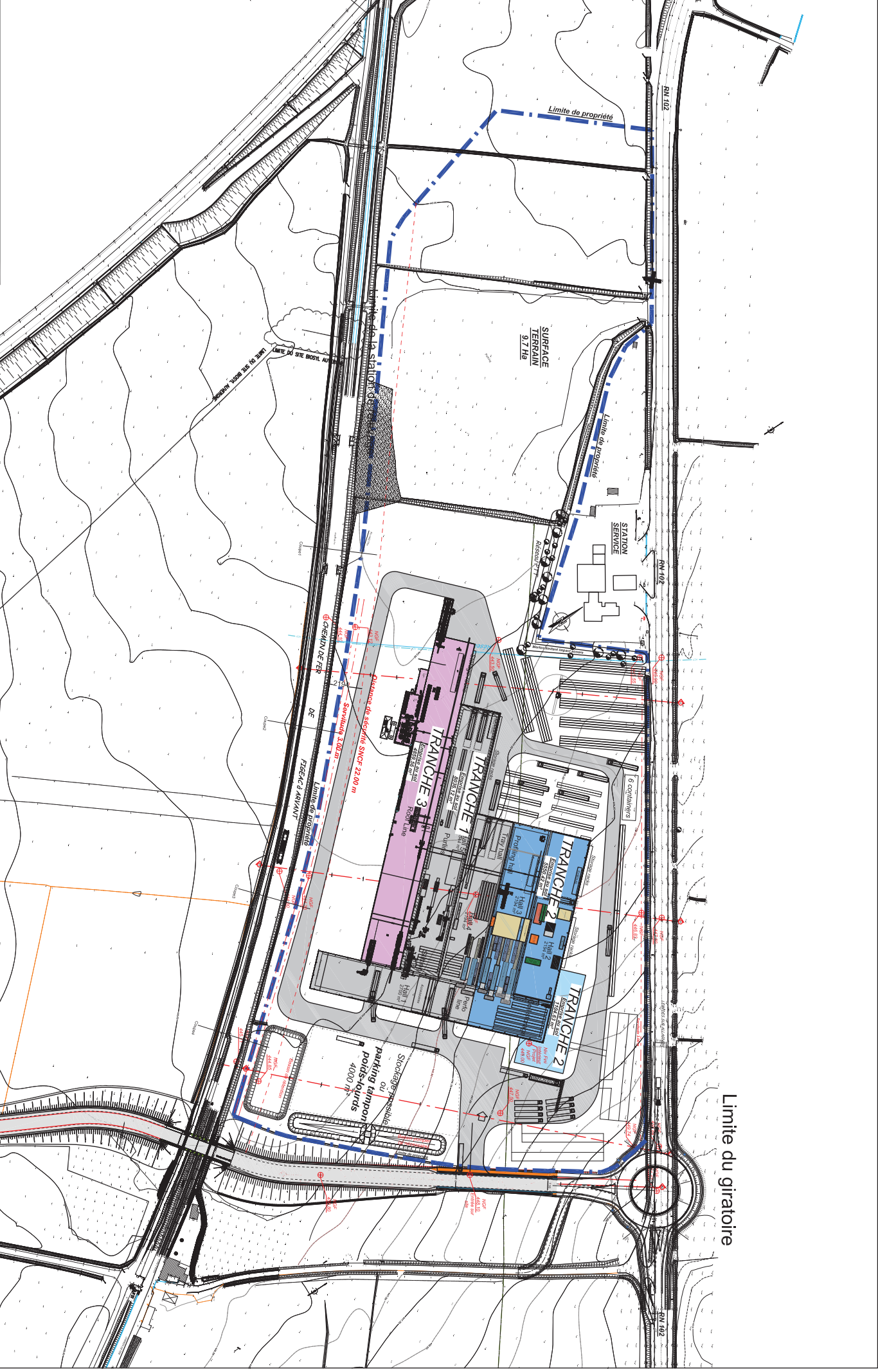
VUE PROCHE DU TERRAIN - 19/06/2019



VUE LOINTAINE DU TERRAIN - GOOGLE MAPS - Mai 2018

Annexe n° 4

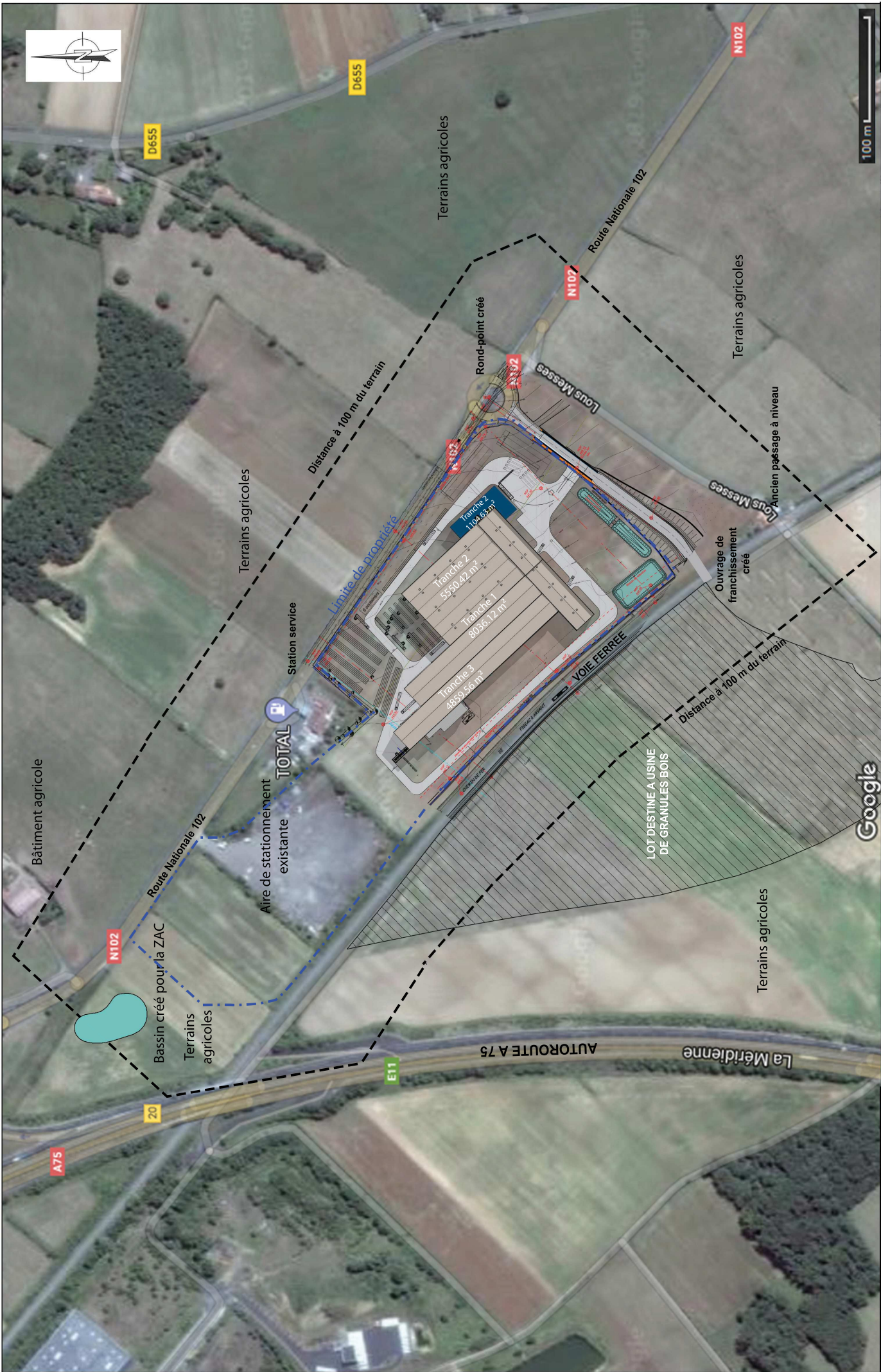
Plan du projet - Edition A3



CONSTRUCTION D'UNE USINE / Lempdes sur Allagnon

Annexe n° 5

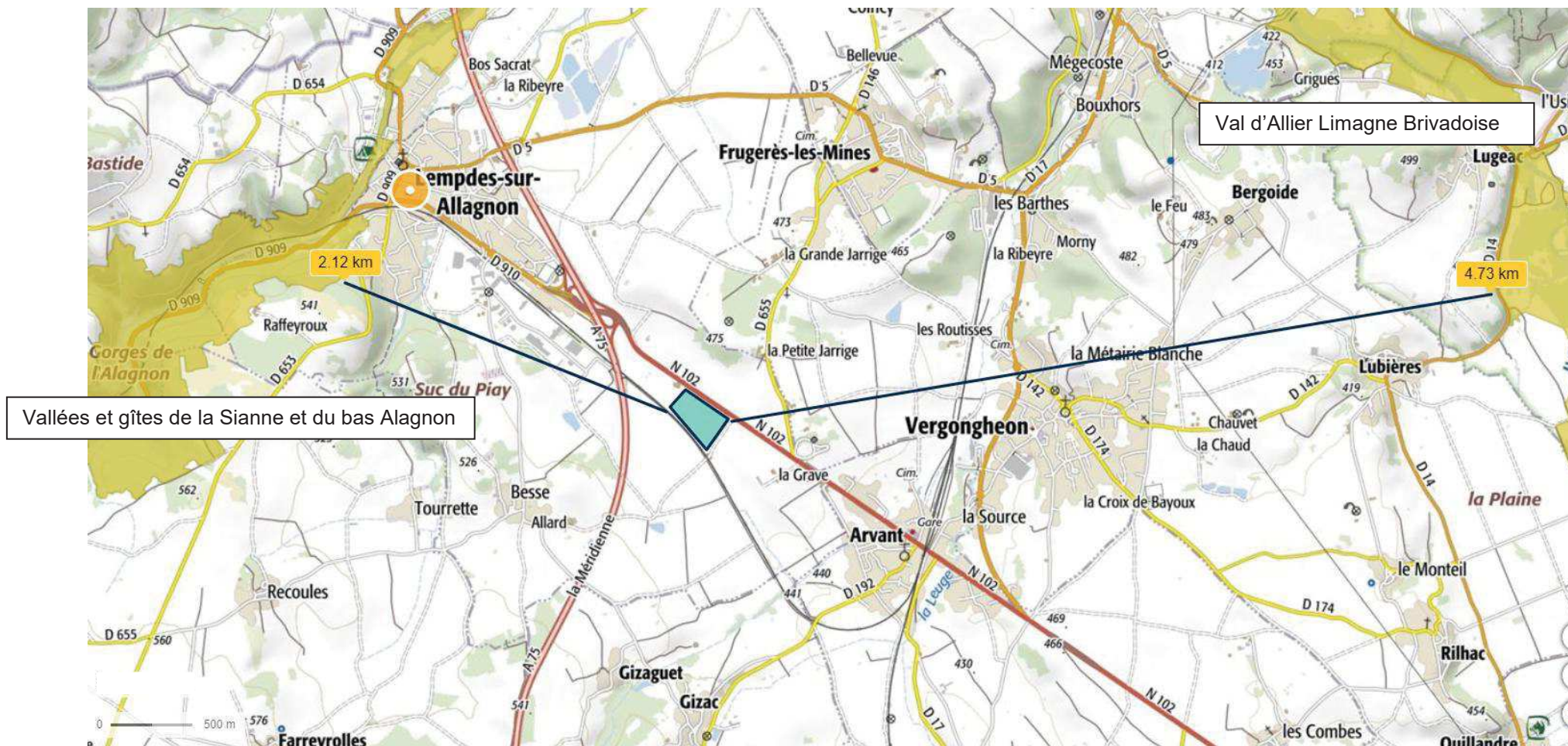
Plan des abords du projet (100 m) à l'échelle 1/2 000
Edition A3



Annexe n° 6

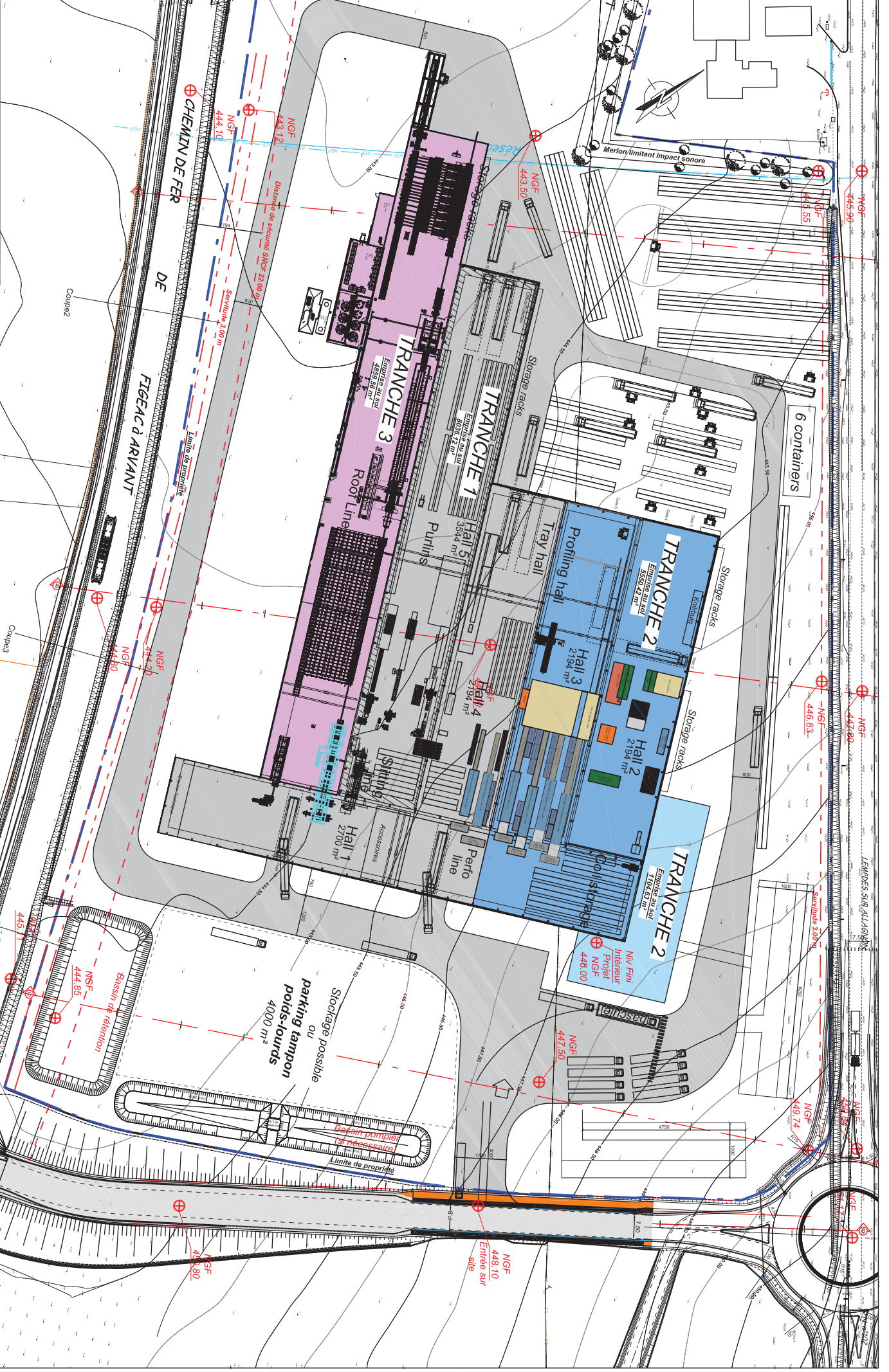
Localisation des sites Natura 2000 à proximité des projets Porteur du projet

Annexe n°6 : Localisation du site par rapport aux zones NATURA 2000



Annexe n° 7

Plan de masse centré sur la partie bâtie à l'échelle 1/1 000 – édition A3



CONSTRUCTION D'UNE USINE / Lempdes sur Allagnon

Annexe n° 8

Document technique écran anti-bruit

NOISE-REDUCER® geluidsscherm

Types DA-80 en SA-80

Effectief, hoogabsorberend en veelzijdig!



Het Noise-Reducer® geluidsscherm is een lichtgewicht constructie met een hoge isolatie- en absorptiewaarde. De buitenzijde van deze geluidsschermen is aan één of beide zijden voorzien van een laag absorberende minerale wol, afgewerkt met meerdere gaslagen.

Deze prefab panelen vormen een ideaal geluidsscherm voor locaties direct langs wegen, spoorwegen, bedrijfsterrainen of als afscherming van geluid van machines en airco's. Het geluidsscherm kan optioneel worden begroeid met klimplanten!

Voordelen

- Hoge geluidsisolatie ($R_w=30\text{dB}$) en geluidsabsorptie ($D_{1a}=11$ of 17dB)
- Direct rust, privacy en veiligheid
- Klantspecifiek maatwerk in breedte en hoogte
- Smalle constructie van max. 10cm diep
- Prima te begroeien met klimplanten, bijv. Hedera of Wingerd
- Scherp geprijsd en korte levertijd
- Onderhoudsvrij en lange levensduur > 25jr.

Plaatsing

Geprefabriceerde **Noise-Reducer®** panelen worden tussen H-vormige verzinkte palen (type HEA of IPE) gemonteerd, waarbij het frame van de panelen naadloos tegen de voorgeboorde palen wordt vastgezet met zelfborende schroeven. Het **Noise-Reducer®** Geluidsscherm kan met een mobiele kraan eenvoudig tot grote hoogte opgebouwd worden!



NOISE-REDUCER® geluidsscherm

Types DA-80 en SA-80

Effectief, hoogabsorberend en veelzijdig!

Varianten en eigenschappen

	Noise-Reducer® Geluidsscherm varianten:	
Omschrijving:	Noise-Reducer® DA-80	Noise-Reducer® SA-80
Specificatie	Dubbelzijdig absorberend: Minerale wol PE net en gaas aan beide zijden	Enkelzijdig hoog absorberend: Minerale wol, PE net en gaas aan één zijde, gecoate plaat aan achterzijde
Geluidsabsorptie EN1793-1	11dB (aan twee zijden), Cat. A3	17dB (aan één zijde), Cat. A5
Geluidsisolatie EN1793-2	Rw=30dB, D _L =25dB, Cat. B3	Rw=30dB, D _L =25dB, Cat. B3
Massa paneel	25-34 kg/m ²	24-33 kg/m ²
Maximale paneelbreedte	396cm	396cm
Maximale paneelhoogte	150cm	150cm
Inbouwdiepte paneel	90mm	90mm
Bijzonderheden	Optimaal ontwerp kosten/ akoestiek	Extra hoge absorptie

Overige specificaties:

Standaard paneel breedtes: 396cm, 296cm en 249cm

Standaard paneel hoogtes: 150cm, 100cm en 50cm

Uitvoering paneelframe: Verzinkt staal EN1461, optioneel gepoedercoat
Standaard kleur: Donkergroen RAL 6007 of antraciet RAL 7016 (gecoate staalplaat en PE-seperator net)

Optionele kleuren: 20 andere kleuren zoals olijf groen, lichtgrijs, zwart of houtmotief (alleen bij SA-80 uitvoering)

Stijlen: Verzinkte stalen IPE of HEA paal, voorzien van montagegaten, optioneel gepoedercoat

Fundatie: Palen in geboord gat gevuld met beton, ingetilde stalen fundatiepaal of stalen buispaal

Optioneel:
- Combinatie met transparante panelen
- Betonlatei onder panelen
- Hardhouten Geluidsscherm deur of Enkele of dubbele aluminium deur (in bijpassende kleur)

Technische documentatie

Noise Solutions kan desgewenst alle benodigde documenten voor een eventuele benodigde bouw aanvraag verzorgen, zoals tekeningen, test-rapporten en berekeningen. Bij een offerte aanvraag wordt standaard een plattegrond, foto-overzicht en constructietekening bijgeleverd.

Milieuvriendelijk

De kern van een Noise-Reducer® geluidspaneel is volledig recyclebaar. De schermen zijn groen begroeibaar, filteren daardoor het fijnstof en verminderen het CO₂ gehalte in de lucht!

Begroeiing & onderhoud

De luchtwortels van alle soorten klimplanten hechten zich prima aan de gaasnetten van het Noise-Reducer® scherm. Binnen korte tijd kan een scherm volledig begroeid zijn. Wanneer er geen klimplanten toegepast worden, zijn de Noise-Reducer® geluidsschermen compleet onderhoudsvrij!

MEER INFORMATIE:

NOISE SOLUTIONS BVBA
Vredebaan 55 - 2640 - Mortsel
Contactpersoon: Johan Anthierens
T: 0496 / 59 23 28
info@noisesolutions.be
www.noisesolutions.be

